



**République Islamique de Mauritanie**  
***Honneur – Fraternité - Justice***  
**Secrétariat d'État Chargé de la Modernisation de l'Administration et des**  
**TICS**

**PV de la journée de concertation avec les intervenants dans le secteur des**  
**TICS**

*(Nouakchott, 14 Avril 2009)*

## Déroulement du séminaire

La Fédération des Services et Professions Libérales (FSPL) en collaboration avec le Secrétariat d'Etat chargé de la Modernisation de l'Administration et des Technologies de l'Information et de la Communication (SEMATIC) ont organisé une journée de concertation avec les intervenants dans le secteur des TIC le 14 Avril 2009 au siège du Patronat pour discuter et envisager les pistes et les possibilités de consolidation du partenariat entre le Département et les intervenants dans le secteur des TIC.

Des membres de la Fédération des services et professions libérales (FSPL) et l'ensemble des opérateurs de Télécoms ont été présents à cette journée en plus des cadres du Département.

Les participants ont assisté aux présentations enrichissantes et les débats qui s'en ont suivi se résument aux points ci après :

### 1. Au Niveau du Département :

Après les félicitations d'usage, le Directeur du Cabinet a fait un rappel historique des différentes structures gouvernementales ayant administré le secteur depuis la disparition du monopole étatique. Mais la dernière structure est celle qui est la plus adaptée en ce sens qu'elle regroupe dans une structure unique les activités des télécommunications et des TICS.

Il s'est réjoui du climat de concurrence établi depuis 2000 avec une Autorité de Régulation du marché.

Désormais le rôle de l'ETAT à travers le SEMATIC **est uniquement d'ordre politique et réglementaire** et le département s'attèle à créer des conditions pour que les TIC créent un environnement plus favorable à un partenariat dynamique avec la communauté des intervenants du secteur afin que les TICS :

- Deviennent un levier important de développement économique par une contribution plus importante dans la croissance du PIB, dans la modernisation de l'administration ;
- Permettent l'accès à certains services de base comme la TELEMEDECINE, l'ENSEIGNEMENT, les nouveaux services à valeurs :e- commerce.....
- Attirent les investissements extérieurs pour l'installation des sociétés de services à valeurs ajoutées à l'image de ce que nous assistons en Asie et dans certains pays africains comme la Tunisie ;
- Créent d'autres services autres que le téléphone classique qui constitue le service principal de l'offre actuelle des opérateurs.

A très court terme, Le SEMATIC entamera des actions réglementaires et juridiques pour atteindre les thèmes évoqués ci-dessous dans 2 volets.

Le 1<sup>er</sup> concernera la modernisation de l'administration par l'outil numérique (voir présentation du (DGIA).

Le 2eme concerne l'aspect législatif avec les dispositions que voici :

- Révision de la loi 99-019 relative aux télécommunications pour tenir compte de l'évolution de l'environnement avec ses nouvelles exigences ;
- Elaboration d'une nouvelle loi relative à la société de l'information conformément aux recommandations pertinentes des nations unies ;
- Elaboration d'une Loi sur les transactions informatiques pour compléter celle élaborée par la BCM ;
- Elaboration d'une Loi sur la cybercriminalité pour la gestion de la protection des données personnelles ;

Aussi pour fournir d'autres services à valeurs ajoutées autre que la voix avec des tarifs compétitifs, une bande passante conséquente pour une qualité de service répondant aux normes requises devra être disponible.

Ainsi cette exigence devra susciter très rapidement une réflexion autour de cette problématique pour résoudre efficacement le problème de la connectivité dans une vision globale avec préservation des intérêts stratégiques de l'Etat MAURITANIEN : dans cette perspective, il devient urgent de mettre en œuvre les conditions et pré-requis pour l'établissement d'un point d'atterrissage à NKC devant permettre une connexion directe du pays au réseau mondial de câble sous marin .

Le Directeur du Cabinet a invité tous les acteurs à contribuer activement à une bonne présence de la Mauritanie aux activités internationales en vue de récolter le maximum de profit au bénéfice du développement des TICs dans le pays.

2. Après débat, les différents membres de FSPL ont soulevé les points suivants pour lesquels ils souhaiteraient voir une action efficace du département.

- Problèmes de fiscalité qui est passé de 0 à 33 % freinant du coup la vulgarisation et l'accès au service des TICs.
- Absence Notoire de ressources humaines qualifiées en termes de Télécommunications, de finances, de marketing, d'informatique... pour répondre aux besoins des operateurs.
- Besoin de renforcement de la qualité de service d'Internet.
- Actions devant être prises pour améliorer la connectivité par une prise en main de cette question au niveau de l'ETAT en raison de son caractère hautement stratégique
- Mise en place d'une stratégie pour stimuler la formation professionnelle dans le domaine d'activité.

- Souhait de la FSPL pour la création d'un fonds spécial destiné à la formation professionnelle. ce fond proviendrait de ces membres. L'Etat est invité aussi à y contribuer.
- Souhait de l'ensemble des participants à continuer le débat pour mieux coordonner les actions identifiées.

Afin de suivre les recommandations issues de cet atelier, il est convenu qu'une commission conjointe incluant des représentants du SEMATIC et la FSPL soit créée. Cette commission sera chargée de faire la coordination et le suivi des actions engagés dans le cadre de cet objectif de stimulation des acteurs privés agissant dans le domaine des TICs.

### **Les Rapporteurs:**

Diagana Mohamed

Khouna Ould Mohamed Yeslem